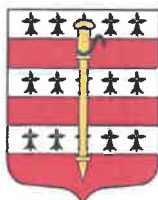


MAIRIE d'ALIX**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 11**

Séance du mardi 10 février 2026 à 19h30

Date de convocation du conseil : jeudi 5 février 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Franck SUBERT à Marina AFLALO, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN

Membres absents : Frédérique BURTIN

OBJET : vote du budget primitif 2026 – budget principal de la commune d’Alix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l’avis de la commission finances du 2 février 2026 ;

Vu la délibération 2026-XX relative à la reprise anticipée des résultats 2025 dans l’attente du vote du compte financier unique (CFU)

Vu l’exposé en séance du projet de budget primitif 2026 du budget principal de la commune ;

Considérant que le projet de budget primitif 2026 du budget principal est équilibré comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1060)	864 291,28	968 091,59
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	99 208,72	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 4 591,59	(si solde positif) 0,00
	-	-	-
	Total de la section d'investissement (2)	968 091,59	968 091,59
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	872 698,62	518 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 354 198,62
	-	-	-
	Total de la section de fonctionnement (3)	872 698,62	872 698,62
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 840 790,21	1 840 790,21

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, par chapitres tel que proposé par Monsieur le Maire dans le rapport de présentation, les annexes financières et les documents comptables

2) **CHARGE** monsieur le secrétaire général de mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré le : 10 février 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

,

Le secrétaire de séance

Le président de séance,



Marie PAILLONCY



M. Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai